



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport sur les modalités d'un programme visant à donner des orientations sur les normes internationales du travail, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi que d'autres questions s'y rapportant

1. Contexte

1. Les entreprises manifestent un intérêt croissant tant pour les normes internationales du travail que pour la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et s'y réfèrent de plus en plus souvent. Cependant, comme il n'existe actuellement pour les entreprises aucun organe faisant autorité en la matière, de plus en plus de sociétés privées se sont engouffrées dans la brèche pour conseiller les entreprises, alors qu'elles saisissent souvent assez mal les implications des normes pour le secteur privé. Cette situation confuse a eu jusqu'à présent trois conséquences: les coûts ont augmenté, les conditions d'emploi des travailleurs ne se sont guère améliorées et les entreprises sont, aujourd'hui, plongées dans l'incertitude.
2. Lors de la session de novembre 2006 de la sous-commission, une proposition a été avancée par les employeurs et les travailleurs et approuvée par le Conseil d'administration. Elle consiste à élaborer un programme concret destiné à faciliter la réalisation par les entreprises des principes liés aux normes internationales du travail et à la Déclaration sur les EMN¹. Le Conseil d'administration a précisé à cette occasion que ce programme pourrait, entre autres, comprendre les éléments suivants:
 - des recherches sur l'impact et la valeur des méthodes de contrôle et d'évaluation privées;
 - des outils visant à aider les pays à renforcer l'inspection locale concernant les questions relatives au travail;
 - le recensement des possibilités de partenariats publics/privés pour l'inspection et la mise en application;

¹ Document GB.297/13.

- une collaboration avec le Centre international de formation de l'OIT en vue d'élaborer des matériels de formation sur les normes du travail à l'intention des vérificateurs et des entreprises;
 - des avis et des orientations sur les méthodes d'évaluation faisant référence aux instruments de l'OIT;
 - l'identification d'autres services possibles en la matière.
3. Lors des discussions qui ont eu lieu à la sous-commission et lors de la séance plénière du Conseil d'administration, l'accent a été mis sur le fait que ces modalités devaient être élaborées de manière consensuelle.
4. Il a été demandé au Bureau d'élaborer un document présentant les modalités et les incidences financières de ce programme, lequel nécessitera à l'évidence un appui des donateurs et exigera éventuellement un ajustement des priorités stratégiques définies pour la période biennale en cours. Le présent document entend servir de base à une discussion ayant pour objet de fournir des orientations. Il a été élaboré après consultation des partenaires sociaux et du Centre international de formation de Turin.

2. Orientations stratégiques du programme proposé

5. Ce programme pourrait avoir pour objectif de fournir aux entreprises des outils et des informations leur permettant de mieux comprendre et de mieux appliquer les principes et droits fondamentaux au travail et les principes énoncés dans la Déclaration sur les EMN. Le programme apporterait son appui aux entreprises qui ont décidé d'agir dans ce domaine. Il pourrait également promouvoir l'établissement de partenariats entre les entreprises et le gouvernement, les organisations d'employeurs et de travailleurs, tant à l'échelle nationale qu'au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Le programme pourrait également mettre en avant le rôle important de la législation et de la pratique nationales. Géré par le Programme des entreprises multinationales du Département de la création d'emplois et du développement des entreprises, le programme s'appuierait sur la participation active du Bureau des activités pour les employeurs et du Bureau des activités pour les travailleurs et serait mené en coordination avec les activités existantes du Bureau en la matière ².
6. Les grands axes du programme pourraient être les suivants:
- **Promotion et information.** Il s'agirait ici de mettre à la disposition des entreprises des informations de base illustrées par de courts exemples qui leur permettraient de mieux comprendre ce qu'implique à leur niveau l'application des principes consacrés par les normes internationales du travail. Les principaux outils de promotion et d'information pourraient consister en une brochure sur la Déclaration sur les EMN et en une version actualisée du site Web du Programme des entreprises multinationales.
 - **Services d'information.** Il s'agirait de mettre en place un service d'assistance à guichet unique au sein du Bureau qui répondrait aux questions des entreprises et leur fournirait des informations plus précises sur l'application des principes et droits fondamentaux au travail et des principes énoncés dans la Déclaration sur les EMN, tant au niveau de leurs activités propres qu'à celui de leur chaîne

² Voir document GB.297/MNE/2/1.

d'approvisionnement. Le BIT n'a pas à conseiller les entreprises de la même manière qu'il conseille les mandants, mais ces services viseraient principalement à fournir des informations bien adaptées à la situation des entreprises qui entendent réaliser le travail décent.

- Les services précités permettraient aux entreprises d'accéder plus facilement au large éventail de ressources et de compétences que possède le Bureau dans le domaine considéré.
 - Dans le cadre de ces activités, le BIT veillerait à respecter ses engagements en matière de dialogue social et prendrait garde de ne pas émettre, au nom de l'Organisation, d'appréciation sur une entreprise donnée ou sur les assertions de cette dernière.
 - **Renforcement des capacités.** Cette composante serait élaborée et mise en œuvre en partenariat avec diverses organisations et notamment avec le Centre international de formation de l'OIT. Les programmes auraient pour objectif de renforcer les capacités des entreprises et des entités compétentes dans les domaines suivants:
 - a) comment incorporer les principes liés aux normes internationales du travail dans les codes et politiques de l'entreprise ou du secteur;
 - b) comment appliquer les principes liés aux normes internationales du travail par le biais de codes ou autres politiques des entreprises;
 - c) comment vérifier la mise en œuvre des principes liés aux normes internationales du travail par les codes ou autres politiques des entreprises en fournissant des orientations de base sur les bonnes pratiques;
 - d) comment contribuer à renforcer la capacité des organismes publics à procéder à des inspections locales concernant les questions de travail, par le biais de partenariats publics/privés.
7. Les matériels de formation consisteraient en une série de modules facilement adaptables qui viseraient prioritairement les entreprises, les responsables d'audits sociaux et le personnel de terrain du BIT. Les matériels de formation s'appuieront sur les matériels appropriés déjà existants.
8. Des mécanismes de suivi et de contrôle de la qualité seront intégrés dans le programme.

3. Processus d'élaboration du programme

9. En plus des rapports d'avancement qui seraient régulièrement soumis au Conseil d'administration, un petit groupe consultatif qui examinerait périodiquement la structure du programme et ses produits pour veiller à ce que le processus s'inscrive dans une approche consensuelle pourrait être constitué. Ce groupe pourrait comprendre le bureau de la sous-commission, des représentants du Bureau des activités pour les travailleurs et du Bureau des activités pour les employeurs ainsi que des représentants des principaux départements du siège et des bureaux extérieurs participant au programme. Aucun budget ne serait prévu pour les réunions du groupe consultatif.
10. Le programme comprendrait les trois phases suivantes:
- Phase d'élaboration: Au cours de cette phase, il s'agirait d'élaborer les outils du programme tels que les modules de formation et un site Web amélioré. En outre, le

Bureau renforcerait ses capacités et ses systèmes internes en vue de traiter les demandes d'informations spécifiques. Au début, seuls quelques thèmes seraient sélectionnés en vue d'une approche, d'un contenu et d'un format convenus d'un commun accord.

- Phase pilote: Durant cette phase, les matériels et les systèmes seraient testés et validés. En outre, la demande potentielle concernant le programme et les mécanismes permettant d'y répondre seraient évalués.
- Phase de mise en œuvre: Au cours de cette phase, le programme serait mis en œuvre et institutionnalisé.

11. La phase d'élaboration et la phase pilote sont interconnectées et exigeront beaucoup de ressources. Il conviendrait, à cet égard, de trouver les ressources extrabudgétaires nécessaires. Les implications financières de la phase de mise en œuvre pourraient être déterminées en fonction de la phase pilote.

12. On trouvera en annexe un tableau donnant un bref aperçu du programme et du calendrier envisagé ainsi qu'une estimation des ressources nécessaires aux phases d'élaboration et de mise en œuvre. Ces prévisions seront actualisées au fur et à mesure de l'avancement du programme.

13. Le programme pourrait être lié à l'Initiative focale sur la RSE et à d'autres activités en cours du Bureau et s'appuyer sur ces activités. Les différents départements et bureaux extérieurs qui participent actuellement à l'initiative focale pourraient également contribuer à l'élaboration des outils et à la formation; ils pourraient également utiliser les outils conçus d'un commun accord pour leurs activités propres.

4. Prochaines étapes

14. Les prochaines étapes pourraient être les suivantes:

- créer un comité directeur;
- sur la base des orientations données par le comité directeur, commencer à réunir en vue d'un examen critique les matériels existants pour les thèmes pilotes sélectionnés;
- commencer à préparer des notes d'orientation et des formations pour les thèmes pilotes;
- identifier les sources de financement possibles pour l'élaboration de l'ensemble du programme.

15. *La sous-commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'approuver l'élaboration d'un programme du Bureau visant à faciliter la réalisation par les entreprises des principes relatifs aux normes internationales du travail et à la Déclaration sur les EMN, sous réserve des financements extrabudgétaires obtenus et sur la base du document présenté et des avis exprimés lors son examen.*

Genève, le 16 février 2007.

Point appelant une décision: paragraphe 15.

Annexe

Résumé du programme proposé

Composantes	Eléments	Groupes cibles	Résultats escomptés	Calendrier envisagé	Budget estimé pour la phase d'élaboration et la phase pilote
Promotion et information	Permettre aux entreprises de mieux comprendre ce qu'implique à leur niveau l'application des principes énoncés dans les normes internationales du travail	Cible primaire: EMN et fournisseurs Cible secondaire: groupe industriel et initiatives multipartites	- Matériels de promotion - Site Web amélioré	Début: mars 2007 Projets pilotes: automne 2007	Brochure: 10 000 dollars Site Web: 50 000 dollars
Services consultatifs	- Guichet unique - Système de gestion - Développement du personnel	Entreprises	- Réponses aux demandes d'information - Base de données comportant les réponses aux demandes	Début: automne 2007 Activité continue	Une personne à plein temps Elaboration d'un système de gestion et de référence: 50 000 dollars Charges récurrentes: 50 000 dollars par an
Renforcement des capacités	Programme de formation modulaire Autres activités identifiées par le comité directeur	- EMN et autres entreprises - Responsables d'audits sociaux - Personnel de terrain du BIT - Organisations d'employeurs et de travailleurs	Modules complets de formation et ressources supplémentaires	Début: avril 2007 Projets complets: juin 2008 Pilote: juillet 2008	Elaboration du programme modulaire: 150 000 dollars Pilote: 70 000 dollars Une personne à mi-temps
Suivi et contrôle de la qualité	- Obtenir des informations en retour sur l'utilité des outils et de la formation ainsi que sur les résultats qu'ils permettent d'obtenir - Veiller à ce que les directives du programme et les outils de formation soient appliqués à bon escient	Sans objet	Sans objet	Sera intégré dans la phase d'élaboration du programme	